



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 13 avril 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

Dans la perspective de la prochaine réunion ministérielle du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, qui se tiendra à Chişinău, une déclaration politique sur les migrations et relative à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) est en cours de discussion.

Dans ce contexte, des inquiétudes ont été exprimées quant au risque que certaines orientations envisagées puissent affaiblir l'engagement des États parties envers le système de la CEDH, notamment en ce qui concerne :

- le respect plein et entier des obligations découlant du droit international des droits humains et du droit des réfugiés ;
- la préservation de l'indépendance et de l'autorité de la Cour européenne des droits de l'homme dans son rôle d'interprétation de la Convention ;
- le maintien du caractère universel et indivisible des droits humains, y compris dans le domaine migratoire ;
- le respect de principes fondamentaux tels que le non-refoulement et l'interdiction absolue de la torture ;
- le recours à des notions insuffisamment définies, telles que certaines « solutions innovantes » en matière de migration, susceptibles de fragiliser les garanties juridiques existantes.

En amont de la réunion du Comité des Ministres, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

1. Quelle est la position du Gouvernement luxembourgeois sur les orientations actuellement discutées de cette déclaration politique ?
2. Le Gouvernement peut-il confirmer son attachement plein et entier à l'intégrité du système de la CEDH, notamment à l'indépendance de la Cour européenne des droits de l'homme ?

3. Quelles positions le Luxembourg entend-il défendre afin d'éviter tout affaiblissement des standards européens en matière de droits humains dans le contexte des politiques migratoires ?
4. Le Gouvernement s'opposera-t-il à l'introduction de concepts ou mécanismes qui pourraient remettre en cause des principes fondamentaux tels que le non-refoulement ?
5. Enfin, quelles initiatives le Gouvernement compte-t-il prendre au niveau européen pour promouvoir une approche respectueuse des droits humains dans les discussions à venir ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Yves Cruchten  
Député